



REUNION CONSULTATIVE ENTRE LE CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE DE L'UNION AFRICAINE ET LES MEMBRES DU CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES

COMMUNIQUE

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine et les membres du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) ont tenu une réunion consultative au siège de l'Union africaine, à Addis Abéba, en Ethiopie, le 16 mai 2009. Cette réunion fait suite à deux précédentes réunions tenues en 2007 et 2008, respectivement à Addis Abéba et à New York.

Ayant à l'esprit la responsabilité principale du Conseil de sécurité des Nations unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et le mandat du CPS de l'UA dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, la réunion a permis d'examiner les questions d'intérêt commun, en particulier le renforcement de la coopération entre les deux institutions dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique et le développement d'un partenariat efficace entre elles, dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations unies.

La réunion a passé en revue les situations en Somalie et au Soudan, les relations entre le Soudan et le Tchad, ainsi que la question des changements anticonstitutionnels de Gouvernements en Afrique. Les deux organes sont convenus de continuer à travailler étroitement ensemble sur ces questions, en vue d'une obtenir des résultats concrets. En référence au rapport du Groupe d'Experts Union africaine Nations unies sur les modalités de soutien aux opérations de maintien de la paix de l'UA, y compris le financement des opérations de soutien à la paix conduite par l'UA, le CPS de l'UA et le CSNU attendent avec intérêt le rapport qui doit être soumis par le Secrétaire général des Nations unies au plus tard le 18 septembre 2009, conformément à la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité des Nations unies du 18 mars 2009, et à la contribution de l'UA à ce rapport.

Les membres du CSNU et le CPS de l'UA ont exprimé leurs engagements à renforcer davantage leur coopération, particulièrement dans la prévention et le règlement de conflit, le maintien et la consolidation de la paix, y compris la promotion des droits de l'homme, de l'état de droit et de la légalité constitutionnelle en Afrique. A cet égard, la réunion s'est félicitée de l'adoption par le CSNU d'une déclaration présidentielle sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique, déclaration qui renforcera davantage les efforts que déploie l'UA pour faire face à ce genre de situations sur le continent.

Les deux Conseils sont convenus de poursuivre leurs consultations sur les voies et moyens de renforcer leur coopération et partenariats, ainsi que sur les modalités d'organisation de leurs consultations annuelles. Les deux Conseils sont convenus de tenir leur prochaine réunion consultative à New York, en 2010, à une date à convenir.

Addis Abéba, le 16 mai 2009

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2009

Communique

African Union Commission

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/2367>

Downloaded from African Union Common Repository